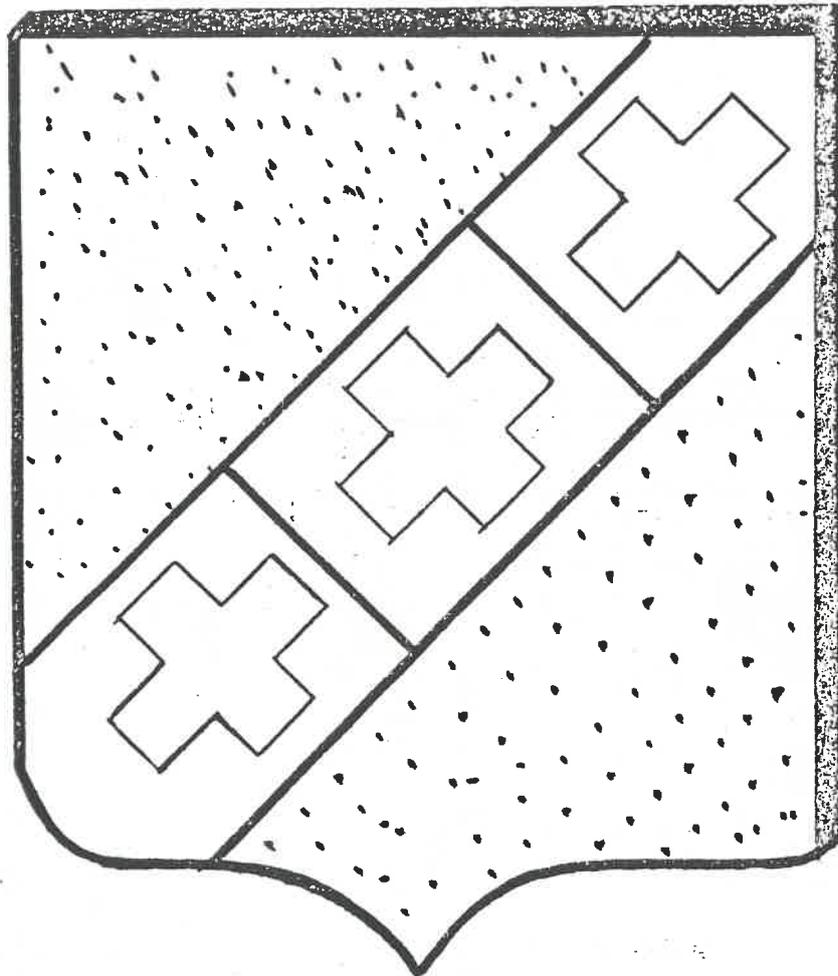


MAULDE INFOS



BULLETIN MUNICIPAL

octobre 83

Numéro: 3

S O M M A I R E

PAGE 3 Le mot du Maire .

PAGES 4 ET 5 Compte-rendu des activités et décisions du
Conseil Municipal .

PAGES 6 A 11 La vie communale et associative .

- La remise des diplômes de secouristes
- Le centre de loisirs 1983
- A l'école : une bibliothèque
- Elections au comité des parents d'élèves
- Une école municipale de sports
- A propos du Château d'eau
- Amicale laïque de Maulde : le bilan des dépenses
- Les Majorettes de Maulde
- Le goûter des anciens de la commune
- Amélioration de l'habitat

PAGES 12 ET 13 Le courrier des lecteurs .

PAGES 14 15 ET 16 Gros plan sur les impôts locaux .

PAGES 17 ET 18 Informations en bref et manifestations de fin d'année .

"-----"
" LE MOT DU MAIRE "
"-----"

Il me semble nécessaire de vous entretenir d'un sujet qui a toujours revêtu une certaine importance à Maulde : nous sommes actuellement sans décharge publique , depuis l'utilisation des terrains situés entre le Décours et la voie ferrée, par l'administration des voies navigables, afin d'y effectuer le dépôt des dragages de l'Escaut .

Je comprends la réaction de bien des Mauldois à cette fermeture . Rappelons cependant que toute décharge publique non contrôlée est interdite par le préfet depuis 1978, et que la nôtre était tolérée parce qu'elle était clôturée d'une part et qu'elle avait des jours et des heures d'ouverture d'autre part . Malgré ces règlements, certains riverains protestèrent auprès des services sanitaires de la préfecture, des abus ayant été commis . Ces propos vous montrent bien que si les uns étaient pour, les autres étaient contre .

Lors de sa dernière réunion le conseil municipal s'est penché sur le problème .

Il faut savoir que :

premièrement, la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours nous coûte 46000FR (pour 1983). On peut donc facilement calculer le prix à payer pour un ramassage hebdomadaire .

deuxièmement, l'organisation d'un service de ramassage des encombrants reviendrait à 6000FR par passage .

Actuellement le paiement de cette somme (46000FR) est pris sur la masse globale des impôts locaux. En cas de doublement des dépenses pour un passage par semaine, ou d'une forte augmentation pour un ramassage régulier des encombrants, il faudrait envisager, comme dans d'autres communes, l'instauration d'une taxe sur les ordures ménagères pour 1985 .

Quelle sera la solution de remplacement, nous cherchons et nous accueillerons avec intérêt vos suggestions .

Dans un prochain bulletin , vous serez probablement consulté sur le sujet par questionnaire à remettre en mairie .

COMPTE RENDU DES ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 3 septembre 83

TOUS les conseillers étaient présents à cette réunion qui avait pour objet d'élire les délégués du conseil municipal de Maulde aux élections sénatoriales devant se dérouler à Lille le dimanche 25 septembre.

Il s'agissait d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Ont été élus :

délégués titulaires :	Mr Delanglez Jean-Marie	Maire
-----	Mr DERNONCOURT Ilmelbert	Adjoint
	Mr Legrain Yves	Adjoint
délégués suppléants :	Mr Simon Jean	Conseiller
-----	Mr Deltombe Patric	Adjoint
	Mr Sudron Alain	Conseiller

Réunion du 10 octobre 83

Approbation des compte administratif 82 et budget supplémentaire 83
(voir tableaux ci contre)

Vente de l'ancien photocopieur : Comme la commune a acheté un photocopieur de grand tirage 2005 , l'ancien photocopieur PFII n'a plus d'utilité . Le conseil décide de le vendre à la commune de Bousignies pour la somme de 2500FR.

Ecole municipale de sports : Il est décidé la création d'une école municipale de sports qui fonctionnera le mercredi en athlétisme et tennis de table à la salle communale . Cette école est gratuite et ouverte aux enfants de Maulde de 8 à 11 ans.

Une bibliothèque à l'école : Dès décembre prochain la bibliothèque centrale de prêt du Nord accepte de mettre en dépôt 2 à 300 livres neufs. Les livres seront changés chaque trimestre.

Le conseil a donc décidé l'achat de rayonnages à installer dans l'ancien dortoir de l'école(petite salle de réunion de l'amicale laïque) pour une somme de 1278 FR .

Les baux ruraux : Le Maire informe le conseil que les baux ruraux des biens de la commune sont venus à expiration le 30-9-83 et qu'il y a lieu de les renouveler. Les locations se font en quintal de blé . Le conseil décide de les proroger aux mêmes conditions qu'en 1974 c'est à dire de 3,5 à 4 quintaux à l'hectare .

Réfection du chemin de la Tringuette : Le chemin de la Tringuette va être refait par l'intermédiaire du S.I.V.O.M. . Le devis accepté s'élève à 52000 FR .

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellés Prévus Réalisés Restes à réaliser

Dépenses d'investissement.....	195312	36650,15	144185
Remboursement d'emprunts	19638	8188,60	
Acquisitions de biens meubles et immeubles	13200	1999,20	11000
Travaux de bâtiment et de génie civil.....	162474	26462,35	133185
Recettes d'investissement.....	195312	192117,36	
Excédent d'investissement reporté.....	146084	146084,11	
Prélèvements sur recettes de fonctionnement	20819	20819	
Participations à des travaux d'équipement..	21633	18438,25	
Aliénation de biens meubles et immeubles..	6776	6776	
Excédent d'investissement de clôture.....		155467,21	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellés	Prévus	Réalisés	
Dépenses de fonctionnement.....	844941	710204,95	
Dépenses et fournitures.....	92775	66788,84	
Frais de personnel.....	272200	247284,27	
Impôts et taxes.....	2500	1878,00	
Travaux et services extérieurs.....	67100	52032,10	
Participations et contingents.....	269346	229484,04	
Allocations - subventions.....	6300	5850,00	
Frais de gestion générale.....	54601	45799,13	
Frais financiers.....	9300	9263,57	
Charges exceptionnelles.....	30000	30000	
Prélèvement pour dépenses d'investissement	20819	20819	
Recettes de fonctionnement.....	844941	862350,26	
Produits de l'exploitation.....	17500	242,50	
Produits financiers.....	23	17801,09	
Recouvrements - subventions.....	2200	622,60	
Dotations globale de fonctionnement.....	367401	12823,29	
Impôts indirects.....	38297	367401,04	
Contributions indirectes.....	276791	41840,13	
Produits antérieurs.....		277690	
Excédent de fonctionnement de clôture.....		143929,61	
Excédent de fonctionnement de clôture.....		152145,31	

Les données en excédent (investissement et fonctionnement) seront rajoutées sur le budget supplémentaire de 1983.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Propositions globales du Maire

Dépenses de fonctionnement.....	129127
Dépenses et fournitures.....	15 000
Frais de personnel.....	27 000
Travaux et services extérieurs.....	35 364
Participations et contingents.....	64 500
Allocations - subventions.....	1450
Frais de gestion générale.....	10 600
Frais financiers.....	1 000
Prélèvement pour dépenses d'investissement	34 213
Recettes de fonctionnement.....	189127
Produits de l'exploitation.....	130
Recouvrements - subventions.....	4667
Dotations globale de fonctionnement.....	5000
Impôts indirects.....	23000
Contributions directes.....	6165
Produits antérieurs.....	152145

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellés	Propositions globales du Maire
Dépenses d'investissement.....	288450
Acquisitions de biens meubles et immeubles	106700
Travaux de bâtiment et de génie civil.....	181750
Recettes d'investissement.....	288450
Excédent d'investissement reporté.....	155467
Subventions d'équipement, état.....	500
Prélèvements sur recettes de fonctionnement	34213
Participations à des travaux d'équipement.	48270
Taxe locale d'équipement.....	5000
Aliénation de biens meubles et immeubles..	45000

LA REMISE DES DIPLÔMES DE SECOURISTE

C'est dans une salle communale transformée (repeinte par un conseiller municipal avec l'aide de quelques jeunes mauldois) que 24 lauréats du stage de formation, organisé en mai 83 à la caserne des pompiers de Saint-Amand, ont reçu leur diplôme de secouriste.

A cette cérémonie Mr Delanglez maire de Maulde, était entouré de Mr Georges Donnez maire de St-Amand, conseiller dénéral, de Mr Herbomez maire de Saméon, du capitaine Fallet chef du corps des sapeurs pompiers de St-Amand, du sous-lieutenant Moreel chef des pompiers de Saméon et des lieutenant Descamps et adjudant Demessance de Maulde .

Après que les personnalités eurent félicité les lauréats et remercié les moniteurs qui avaient participé à ce stage, chacun se retrouva autour du verre de l'amitié et d'un buffet bien garni au siège de l'amicale des pompiers .

LE CENTRE DE LOISIRS 83

Cette année encore la météo était très favorable et les après-midi se passèrent plutôt en plein air qu'à l'intérieur .

Il y avait cette année 51 petits mauldois (au lieu de 33 l'an dernier) pour courir après le ballon, gambader dans la campagne à la recherche des messages ou fabriquer un petit souvenir au cours des activités manuelles.

Outre la participation au défilé des vélos fleuriset à la retraite aux flambeaux du 13 juillet nous avons pu visiter un élevage de chevaux à Hergnies, visiter la tour et le musée de St-Amand, aller au parc naturel régional, fréquenter la piscine de St-Amand et organiser un repas champêtre avec feu de camp ainsi qu'un après-midi récréatif avec exposition de travaux.

Pour encadrer ce petit monde, outre les animateurs et animatrices en titre, nous étions aidés bénévolement pour les tâches matérielles par 6 jeunes adolescents mauldois âgés de 14 à 16 ans .

Ces jeunes grandiront, se formeront et prendrons la relève un jour .

Le bilan financier tel que nous l'avions prévu dans le bulletin n°2 de Mauld'Infos fait apparaître une charge un peu inférieure à 5000 FR pour la commune (4730 FR) .

A L' ECOLE

Une bibliothèque centre de documentation sera ouverte prochainement à l'école .

Nous serions heureux de recevoir tous les documents (images, articles, journaux, illustrés, livres) qui pourraient intéresser les jeunes lors de travaux de sciences, d'histoire, de géographie ou autres thèmes littéraires etc)

Les armoires, tiroirs, greniers contiennent certainement ce genre de document que vous avez rangé en pensant " ça pourrait servir un jour "

C'est le moment d'y penser; tout est intéressant ! NE JETEZ RIEN !

Prêvenez-nous, nous nous chargerons d'aller les chercher si vous ne pouvez les amener à l'école .

Si vous avez des livres de bibliothèque en bon état vous pouvez également nous les offrir .

MERCI

Les élèves et le personnel de l'école

La bibliothèque sera ouverte à tous . Vous serez informés des jours et heures ultérieurement .

ELECTIONS DU COMITE DES PARENTS D'ELEVES A L'ECOLE

=====

Le 22-10-83 ont eu lieu les élections des représentants au Comité des parents .

La participation a été massive : 52 électeurs ont voté, sur 58 électeurs inscrits (soit 1 électeur par famille).

Les membres élus sont les suivants :

membres titulaires

BOUCHEZ Daniel
VINCENT Jacques
THURU Gérald
GUISLAIN Guy

membres suppléants

CRUDENAIRE Daniel
DUJARDIN Jean-Claude
JACK Jean
MARTHE Didier

selon les résultats :

inscrits 58
votants 52
exprimés..... 43
nuls..... 9

Attributions de ce comité : Le conseil des maîtres et le Comité de parents peuvent siéger conjointement en Conseil d'école . La présidence est alors

assurée par la directrice de l'école . Indépendamment des questions relatives à la vie de l'école dont il peut être saisi, le Conseil d'école est en outre expressément consulté sur :

- le règlement intérieur de l'école
- les modalités de l'information mutuelle des familles et des enseignants
- les classes de nature
- la garde des enfants (en dehors des heures scolaires)
- les cantines.
- les activités péri- et postscolaires
- l'hygiène scolaire

La première réunion du Conseil d'école se tiendra le 10 décembre 1983 .

Les familles seront informées individuellement .

L'Inspecteur de la circonscription assiste de droit aux réunions .

Le Maire peut demander au directeur d'école de réunir le Conseil d'école pour informer ou consulter ce dernier sur les problèmes de gestion matérielle et financière de l'école .

Le conseil d'école peut également être réuni à la demande des deux tiers des membres élus du Comité de parents .

Lors des réunions des Conseils d'école, sont adjoints aux membres des conseils des maîtres et des Comités de parents les personnels suivants invités : psychologue scolaire, rééducateurs, médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmières scolaires, les assistantes sociales et le délégué départemental de l'Education Nationale .

Erratum Dans l'article " compte rendu du Conseil d'école " du 3 ième trimestre 82-83 , du bulletin n° 2 de Mauld'Infos nous avons ommis de signaler dans la liste des personnes présentes le nom de Mr Thuru Gérald Celui-ci était bien présent, qu'il nous en excuse .

ECOLE MUNICIPALE DE SPORTS

Elle est ouverte aux enfants de 8 à 11 ans.

Leur inscription est gratuite.

Elle fonctionne pour l'athlétisme: le mercredi de 9h30 à 11 h

-pour le tennis de table : le mercredi de 14h à 15h

Pour s'y inscrire, il faut fournir :

- une autorisation des parents
- un certificat d'aptitude au sport
- une attestation d'assurance

Cette école permet aux jeunes de s'exprimer dans le sport, d'acquérir des notions d'athlétisme et de tennis de table pour pouvoir, à l'avenir, faire partie d'un club et de pratiquer la compétition .

A PROPOS DU CHATEAU D'EAU

Jeudi 20 octobre à 20h à la salle communale se tenait une réunion d'information organisée par la D.D.A. concernant l'établissement de périmètres de sécurité autour du château d'eau de Maulde, station de pompage desservant Maulde et ses environs .

De quoi s'agit-il en fait : par l'instauration de différents périmètres de protection assortis des réglementations adéquates, il s'agit de protéger les nappes souterraines et les points de pompage de la pollution .

D'entrée de jeu, Monsieur le Maire posa les questions qui intriguent tous les Mauldois et surtout les riverains du château d'eau, à savoir

- 1) Y aura-t-il expropriation ?
- 2) Pourra-t-on encore fumer les champs ?
- 3) Pourquoi ne pas y inclure le grand fort ?

1) Concernant les expropriations

Les personnes présentes rassurèrent très vite les agriculteurs et propriétaires des terrains à l'entour . Le périmètre immédiat constitué par la clôture en béton, existant et appartenant déjà au S.I.D.E.N., il n'y aurait pas d'expropriations .

2) En ce qui concerne l'utilisation des terrains

Ily a lieu de faire une différence entre périmètre rapproché et périmètre éloigné .

a) périmètre de protection rapproché : y seront interdits :

- le forage des puits,
- l'ouverture de carrières,
- l'installation de dépôts d'ordures ménagères, de produits radioactifs, ou chimiques susceptibles d'altérer la qualité des eaux,
- l'implantation de dépôts ou canalisations d'hydrocarbures .

y seront réglementés :

- l'utilisation des puits particuliers,
- la réalisation de toute construction,
- le stockage de fumier, engrais organiques et chimiques et de tout produit ou substance destinés à la fertilisation des sols .

b) périmètre de protection éloigné : y seront réglementés

- la réalisation de décharges industrielles ou ménagères,
- la réalisations de carrières,
- le stockage des produits chimiques, radioactifs ou hydrocarbures,
- les conditions d'utilisation des puits particuliers

Ces mesures sont peu contraignantes du fait de la présence d'une couche protectrice de 18 à 20 m entre la surface et le calcaire où est pompée l'eau .

De toute façon, l'installation d'un réseau d'égout relié à une station d'épuration est fortement conseillé .

3) Concernant le grand-fort :

Celui-ci se trouve au delà du périmètre éloigné, les dépôts effectués sont-ils ou ne sont-ils pas polluants ?

S'il est un problème qui préoccupe les mauldois c'est bien celui-là. Pollution des eaux d'une part, maintien et embellissement des sites d'autre part sont 2 aspects du problème qu'il faut distinguer l'un de l'autre .

On peut rappeler qu'une enquête publique sur ce sujet est ouverte en mairie du 25 octobre au 10 novembre. Chacun peut venir y consigner ses observations ou obtenir toute information complémentaire .

AMICALE LAIQUE MIXTE DE MAULDE

A l'aube d'une saison nouvelle, voici un bilan des dépenses de fonctionnement de l'Amicale pour l'année 82-83 :

- Assurances-licences	3592 FR 00	
-Achat blousons, maillots.....	3539 FR 00	(cross)
-Friandises pour la fête de Noël.....	2011 FR 00	
- Spectacle de la fête de Noël	2800 FR 00	
-Voyage scolaire	4500 FR 00	
-Livres de prix pour la fête de juin.	2412 FR 00	
-Déplacements cars	2350 FR.00	(cross+cirque)

Ces dépenses sont compensées par le ramassage du verre, par les recettes des ventes de cartes de soutien et des différentes manifestations organisées .

Mais au-delà de ces différentes manifestations, au delà des divers succès remportés par les jeunes en cross et en tennis de table, ce qui est très important c'est que les jeunes apprennent le goût de l'effort; la volonté d'y arriver, qu'ils apprennent à côtoyer et à rivaliser avec d'autres jeunes et enfin qu'ils sentent que des adultes s'occupent d'eux et qu'ils les savent responsables .

C'est cette action, dont les effets sont peu sensibles , peu spectaculaires mais réels qui permettra aux jeunes de s'intégrer dans notre société et de devenir des adultes .

Pour ces jeunes il faut toujours faire plus et encore mieux, avec la conscience de vouloir bien faire .

Notons que les activités de l' AIM ont bénéficié de l'agrandissement et de l'aménagement de la salle communale .

Nous rappelons : le 4ième Cross- country le 13 novembre
: la gymnastique d'entretien pour adultes tous les
jeudis à 18 h 15 par une animatrice diplômée de La Jeunesse et les Sports .

GOUTER DES ANCIENS DE LA COMMUNE

Dimanche 30 octobre après-midi c'était le traditionnel goûter des anciens de la commune, dans la classe maternelle de l'école.

Ils étaient une cinquantaine en compagnie du Maire président cette cérémonie, des membres du conseil municipal, du bureau d'aide sociale et du dévoué comité des anciens.

L'ambiance était joyeuse et au menu il y avait : gateaux, biscuits, petits pains, tartes ... chocolat chaud, vin, mousseux.

Chacun s'est vu remettre un colis de vivres contenant entre autre : café, pain d'épice, biscuits, pâtes, riz, confiture, sardine.

A ceux qui n'avaient pu se déplacer, le colis a été porté à domicile, soit en tout 100 colis pour 100 personnes de plus de 70 ans.

Ce goûter était organisé par le comité des anciens et le bureau d'aide sociale, aidé par une subvention municipale.

Signalons aussi que l'association les "Gais Pilsers" qui organise la ducasse du Port Arthur dans ce but, remettra à Noël un autre colis de vivres à chacun de nos anciens.

A la rue de Chorette, les anciens recevaient Dimanche 6 novembre à la salle Jean Bauduin à Lecelles dès 10h30 leur colis remis par le comité des fêtes de cette rue.

AMELIORATION DE L HABITAT

Si vous êtes âgés de 65 ans ou de 60 ans en cas d'inaptitude au travail, si vous êtes veuve de 55 ans ou plus, que vous soyez propriétaire ou locataire, en ayant l'accord de votre propriétaire et avec l'assurance que votre loyer ne soit pas augmenté, vous pouvez obtenir des AIDES NON REMBOURSABLES, pour améliorer votre maison.

Le PACT Tiendra une permanence en MAIRIE LE
JEUDI 24 NOVEMBRE 1983 DE 10 H A 12 H.

LES MAJORETTES DE MAULDE

Le groupe des majorettes qui compte dix huit fillettes fait maintenant partie de l'association " MAULD'JOIE".

Les répétitions se déroulent chaque mardi de 18h à 19h à la salle communale. Pendant la saison hivernale, pour compléter le programme de l'année 1984, nous essayons de former un ensemble musical (cuivres et tambours) qui accompagnera les demoiselles.

Les répétitions se font également à la salle communale le mardi de 18h à 19h et le samedi de 17h30 à 19h.

Les personnes intéressées, ayant quelques notions musicales, peuvent prendre contact avec :

- Madame ou Monsieur ROUSSEL André, rue de la basse fosse
- Monsieur DEMESSANCE André, grand rue Président de MAULD'JOIE

Les insertions sont possibles à tous et toutes, elles sont souhaitées et recommandées (Bulletin municipal n° 1)

Moi? Votre ami? Rayez cela de vos papiers... (L'Humanitaire)

PROPOS GRINGANTS D'ATRABILAIRE Act 1 Scène I

Dans le Bulletin municipal n° 2 M^r le Maire "se permet de rappeler qu'en cas de dégradations aux biens publics c'est l'ensemble de la population qui participe au financement des réparations... Bravo!! Il est bon que tous se sentent engagés dans l'entreprise; que les aînés soient plus responsables des exploits de leur progéniture; que les jeunes ne se croient plus tout permis en raison de leur âge. Par exemple des cailloux jetés par des petits anges (j'entends dire des petits garçons) ont cassé des vitreaux à l'église. Le montant des dégâts est évalué à 8000F (8000004F) ce qui porte le préjudice à environ 8000 : 854 = 950F par habitant.

Mais... à la page 5 du même bulletin on nous apprend que les travaux de réparation seront pris en charge par les assurances (Quelle chance pour les responsables qui ne seront pas autrement inquiètes!) Il n'y aura que la prime d'assurance à payer! Peut-être sera-t-elle majorée d'un "malus" ou de quelque indice de correction. Qu'importe puisque la pilule sera enrobée dans la masse des dépenses du Budget.

Allons braves gens! Soyez rassurés... Cette perte ne causera pas la vôtre. Et vous jeunes tireurs d'élite, entraînez vous sérieusement pour de prochaines compétitions. Il reste des vitreaux à l'église et il n'y a qu'à se baisser pour ramasser des projectiles! L'assurance (comme les hôpitaux) n'est pas faite pour les chiens que diable!!!

Riceste

1) qui sont connus et ...

REPONSE DU COMITE DE REDACTION A ALCESTE INCONNU

En réponse à notre honorable citoyen qui se pique de haute littérature française, nous publions dans ces pages le morceau de bravoure dont il est l'auteur et nous en profitons pour effectuer, comme il se doit, les rectifications et les mises au point qui s'imposent .

Quant au fond : Tout d'abord eh bien qu'Alceste soit rassuré! Il va de soi que seules les assurances contractées par les parents des enfants responsables des dégradations auront la charge des réparations ! ouf ! les deniers publics seront épargnés et les contribuables n'auront pas à souffrir de cette dépense . Il reste à espérer qu'Alceste étant surement père de famille, ses enfants sont naturellement des petits anges et que, par conséquent, il n'aura jamais à supporter pareille infamie de voir l'un de ses chers petits (ou grand) dégrader le bien public !!

Quant à la forme : Nous sommes surpris qu'Alceste écrive, lui qui affirmait:

"Qu'il faut qu'un galant homme ait toujours grand empire,
Sur les démangeoisons qui nous prennent d'écrire . "

(Le Misanthrope de Molière Acte I scène I)

Enfin, chacun est libre de son mode d'expression, mais nous tenons à faire observer :

Que si ce pamphlet
Nous a démontré
Que dans nos écrits
Il faut toujours être précis
Nous espérons qu'en retour
Alceste admettra à son tour
Sa lettre étant rapportée
In extenso
Ce n'est pas un bulletin censuré
Que Mauld' Infos .

Pour conclure et sans animosité, nous voulons rappeler que si l'insertion est souhaitée, nous demandons à son auteur d'avoir la décence de nous en indiquer la provenance .

Al'avenir, il ne pourra plus être publié d'information de ce genre .

GROS PLAN SUR LES IMPOTS LOCAUX ET VOUS

L'automne est le temps des feuilles mortes, mais aussi des feuilles d'impôts, dont celles des impôts locaux .

A ce sujet certains Mauldois, et ils ne sont pas seuls, peuvent s'étonner de l'augmentation de la fiscalité communale . Ce présent propos se veut apporter quelques précisions à ce sujet .

I L'augmentation des impôts locaux n'est pas due seulement à une décision communale

A) Les impôts locaux, leur contenu :

1) Les impôts locaux sont au nombre de 4 :

a) la taxe d'habitation

C'est un impôt dû par chaque personne habitant au 1.01 de l'année dans un local d'habitation ou des dépendances ne servant pas à un usage professionnel . La taxe d'habitation est payée par toute personne disposant d'une habitation meublée, qu'elle soit propriétaire, locataire, ou occupant gratuit (exonération depuis 1982 pour les personnes de plus de 65 ans et non soumises à l'impôt sur le revenu)

b) la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Elle s'applique à tous les terrains privés qui ne comportent aucune construction. Elle est calculée sur la base d'un revenu net cadastral périodiquement révisé .

c) la taxe foncière sur le bâti (exonération depuis 83 des personnes âgées de plus de 75 ans et non soumises à l'impôt sur le revenu) Elle est due pour les constructions fixées au sol à perpétuelle demeure et présentant le caractère de véritables bâtiments . En sont exemptés notamment les bâtiments à usage agricole autres que les maisons d'habitation de l'exploitant .

d) la taxe professionnelle

C'est l'impôt qui remplace l'ancienne patente. La taxe professionnelle est payée, en principe, par les personnes physiques et morales (société ..) qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée (commerçants, artisans, industriels) . En sont exemptés : les exploitants agricoles, les établissements d'enseignement sous contrat, les établissements publics .

2) le montant des cotisations :

Le montant des cotisations est le résultat d'une multiplication de deux termes : le premier est la base, le second le taux .

Nous appuyons notre explication sur la taxe d'habitation qui est l'impôt le plus payé par les Mauldois . Il en va de même pour les 3 autres taxes .

La base : c'est la valeur locative, fixée à partir de la valeur cadastrale, notifiée par le service des impôts . Il y a une base brute et une base nette, cette dernière est calculée après abattements sur la première .

Base nette = base brute - abattements

C'est ainsi que la base pour la commune est brute, alors qu'il existe un abattement général à la base pour le département .

Le taux : c'est le pourcentage appliqué à la base brute pour la commune et le syndicat, à la base avec abattement pour le département et la région. Car la commune n'est pas seule à lever l'impôt local, les syndicats de commune (type SIDEN) prennent leur part - en 1983: 0,0336%, le département en 83 : 5,4% , la région enfin 1,56 % en 1983 .

B) Le contenu de l'augmentation des impôts locaux :

En 1983 l'augmentation des impôts locaux s'explique par une augmentation des 2 termes de la multiplication : Base x taux = montant des cotisations.

1) les bases

Pour ce qui est de la taxe d'habitation, la base augmente de 13,1 % entre 82 et 83 . Ainsi une habitation qui avait en 82 une base de 5390 FR vaut en 83 6100 FR .

Cette augmentation n'est pas décidée par la commune, mais par la loi de finances et notifiée aux municipalités par les services fiscaux .

Nous verrons pourquoi cette augmentation .

2) les taux :

Depuis 1981, les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des 4 taxes locales . C'est un réel progrès pour la gestion, car cela permet une autonomie et une responsabilité accrue des élus .

Mais les conseils municipaux ne peuvent faire ce qu'ils veulent : les variations maximales et relatives des impôts locaux sont fixées par l'état. Tout ceci pour éviter des transferts de charge entre imposables, entre types de propriétés et de biens .

Pour 1983 que constate t-on par rapport à 1982 ?

En 1982 pour la taxe d'habitation :

Bases	commune	syndicats	CU	Dpt	régionale
Taux cotisations	8,00 %	0,0369 %		5,49 %	0,43 %

En 1983

Bases	commune	syndicats	CU	Dpt	régionale
Taux Cotisations	8,14 %	0,0336%		5,49 %	1,56 %

Donc une légère augmentation du taux communal de 8 à 8,14 % soit + 1,7 %
une légère baisse du taux syndical : 0,0369 à 0,0336 %

une stagnation du taux départemental

mais surtout un alourdissement du taux régional : 0,43 à 1,56 % soit
une multiplication par 3,6 du taux .

Pour résumer votre fiscalité locale croît surtout pour deux raisons qui

échantrent à la commune : la base et le taux de la région

II La progression de la fiscalité locale permet l'indépendance de la commune :

Dans le contexte la progression de la fiscalité locale s'explique et se justifie .

A) L'explication

Pendant très longtemps les revenus fiscaux des communes ont été sous évalués, et par là l'autonomie financière de celles-ci . En 1974 la législation a donc décidé une remise en ordre de la fiscalité locale.

Celle-ci passe par une juste appréciation de la base imposable . D'où la réévaluation des bases annuellement pour tenir compte de l'inflation . La loi de finances pour 1983 avait fixé en moyenne une augmentation de 13 % des bases . D'où aussi les réajustements tous les 3 ou 4 ans pour tenir compte de la modification du contenu des bases (suppression, démolition, nouvelles constructions) .

Les communes doivent avoir les moyens de vivre . Il est normal que les revenus sur lesquels elles perçoivent l'impôt soient revus en fonction de la variation des prix .

DE LA PART régionale ?

La fiscalité ~~régi~~ régionale explique près de 40 % de l'augmentation de la fiscalité locale . On peut dire qu'elle est le résultat de 2 phénomènes :

- la région Nord - Pas-de-Calais a engagé depuis quelques années un important programme d'aide à l'investissement pour la relance de notre pays : transport collectif régional, reconversion du Bassin minier .

- d'autre part la décentralisation mise en place à partir de 1982 se traduit par une augmentation des compétences économiques des régions . Que seraient ces compétences sans moyens financiers pour les réaliser ?

B) La justification:

Tabler sur la non progression de la fiscalité locale serait totalement irréaliste, même dans la conjoncture économique actuelle.

D'abord parce qu'il existe des besoins dans la commune qu'il faut satisfaire, et il n'y a que deux grandes sources de financement en dehors des subventions : l'emprunt et l'impôt .

Ensuite parce que certaines des recettes versées par l'état aux communes tiennent compte des efforts fiscaux de la commune , aussi de la dotation globale de fonctionnement qui rapporte plus à notre budget que les 4 taxes de même pour la dotation globale d'équipement .

Enfin, il faut se tenir en matière de pression fiscale aussi près possible de la moyenne nationale et départementale, seule façon d'éviter les risques d'une brusque variation des revenus de la commune . Maulde se situe dans ces normes . Une baisse des taux d'imposition hypothèque les capacités à venir de la commune : Les feuilles qui tombent de l'automne forment l'humus sur lequel bâtir le développement de la commune .

NOUVELLES EN BREF

1) Dates des prochains congés scolaires

congés du 11 novembre : du jeudi 10 novembre au soir au lundi 14 novembre
au matin

congés de Noël : du mardi 20 décembre au soir au mercredi 4 au janvier
au matin

2) Remise des prix du concours des maisons fleuries

Dimanche 23 octobre à 11h, les lauréats du concours des maisons fleuries
ont reçu leur prix .

Dans chaque catégorie, il y avait 3 récompenses :

1er prix : une jardinière et un bon d'achat

2ième prix :

et 3ième prix : des bons d'achats

(palmarés : voir le n° 2 de Maulde Infos)

3) Plan d'utilisation de la salle communale par les divers groupements

LUNDI	
MARDI	18h à 19h répétition des majorettes et groupe musical
MERCREDI	9h30 à 11h Ecole municipale de musculation 14h à 15h Ecole municipale de tennis de table 15h30 à 18h Tennis de table entraînement
JEUDI	18h15 à 19h15 Gymnastique d'entretien pour adultes
VENDREDI	à PARTIR DE 18h Tennis de table
SAMEDI	14h30 à 18h30 un samedi sur deux : compétition de tennis de table 18h à 19h Répétition du groupe musical

4) Restriction de la circulation sur le plateau d'évolution sportive

Il est demandé aux jeunes de ne plus rouler en vélo dans le périmètre du
plateau d'évolution sportive, afin d'éviter les accidents et les dégra-
dations lorsque les abords et talus seront plantés .

5) Tournoi de mini-foot du 15 Août

Une équipe de jeunes français (Amandinois et Mauldois) a remporté le 15
Août le tournoi de mini-foot organisé chaque année à Laplaigne en Belgique
Nos jeunes gens ont pendant les 3 jours du week end rencontré plusieurs
équipes belges . Ils se sont classés les premiers : BRAVO

VENDREDI 11 NOVEMBRE : Défilé avec dépôt de gerbes au

monument aux morts

DIMANCHE 13 NOVEMBRE : 4^{ème}ème cross-country organisé par

L'amicale Laïque de Mauide à partir de 15h 30

SAMEDI 17 DECEMBRE : Fête de Noël aux écoles organisée

par l'amicale Laïque de Mauide.

Date de parution approximative du prochain bulletin : 21^{ème}ème quinzaine de janvier.
Les personnes, ou responsables d'associations, de Groupements qui souhaitent faire publier une information sont invitées à nous la faire parvenir avant le 1^{er} janvier 1984.

Merci